



# L'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances lance en 2020 une expérimentation auprès des SIAE pour favoriser le départ en vacances des salariés en insertion par l'activité économique

## 1. Les constats

---

En 2016, 132 000 salariés travaillaient dans le secteur de l'insertion par l'activité économique<sup>1</sup>.

Au regard des caractéristiques socio-économiques de ces salariés, ces derniers apparaissent très probablement exclus du départ en vacances pour une bonne part d'entre eux. Ce constat apparaît d'autant plus regrettable que :

- ces salariés sont titulaires de contrats de travail de droit commun, qui permettent d'envisager la mise en place de dispositifs d'aides sociales et culturelles (ASC), et notamment d'aides au départ en vacances,
- cette thématique vacances pourrait constituer un support complémentaire d'accompagnement socio-éducatif renforçant les dynamiques d'insertion promues par les SIAE.

## 2. Qu'est que les SIAE ?

---

L'insertion par l'activité économique (IAE) regroupe différents types de structures, TPE, PME ou associations, qui relèvent de l'économie sociale et solidaire (ESS). Conventionnées par l'Etat, elles cherchent à concilier performance économique et projet social en proposant des contrats à des personnes éloignées de l'emploi, du fait de leur âge, de problématiques psycho-sociales, de leur difficile maîtrise de la langue, voire de situations de handicap. Elles mettent ainsi leur développement au service de la lutte contre le chômage et les exclusions, sur tous les territoires. Elles sont aujourd'hui plus de 3 800 en France.

Selon le code du travail, article L5132-1, "*L'insertion par l'activité économique a pour objet de permettre à des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, de bénéficier de contrats de travail en vue de faciliter leur insertion professionnelle. Elle met en œuvre des modalités spécifiques d'accueil et d'accompagnement. L'insertion par l'activité économique, notamment par la création d'activités économiques, contribue également au développement des territoires.*"

---

<sup>1</sup> L'insertion par l'activité économique en 2016 : stabilité de l'emploi malgré une reprise des embauches dans les EI et les ETTI, DARES résultats n°74, Novembre 2017

### 3. Le principe

---

L'ANCV, acteur majeur des politiques sociales du tourisme, mène une politique d'action sociale dans le cadre :

- de la lutte contre les exclusions en favorisant l'accès au départ des personnes les plus éloignées des vacances,
- du soutien aux dispositifs d'insertion sociale et professionnelle.

A cet effet, elle lance une expérimentation auprès des SIAE afin de favoriser le départ en vacances des salariés en insertion et de leurs ayants-droits.

Afin d'accroître les perspectives de concrétisation effective des séjours des salariés en insertion, l'Agence souhaite proposer aux SIAE qui souscrivent déjà au Chèque-Vacances, de solliciter une aide complémentaire auprès de l'ANCV.

Chaque SIAE peut soumettre à l'Agence un ou plusieurs projets répondant aux objectifs et critères énoncés ci-après.

### 4. Les objectifs

---

- Favoriser le départ en vacances des salariés en insertion,
- Proposer un support innovant d'accompagnement social pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle de ces salariés.

### 5. Quelles structures peuvent en bénéficier ?

---

Toute structure intervenant sur le champ de l'insertion par l'activité économique :

- Ateliers et chantiers d'insertion (ACI),
- Associations intermédiaires (AI),
- Entreprises d'insertion (EI),
- Entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI),
- Groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ),
- Régies de quartier (RQ),
- Entreprises à but d'emploi (EBE),
- Entreprises adaptées (EA).

Au moment du dépôt du dossier de demande d'aide, les SIAE porteuses de projets doivent avoir souscrit au Chèque-Vacances au bénéfice des salariés en insertion, via l'employeur ou le CE / CSE.

## 6. Pour quels salariés en insertion ?

---

Les bénéficiaires doivent justifier d'un contrat de travail d'insertion (CUI, emploi d'avenir, CDD d'usage, CDDI...) au sein d'une SIAE.

Les familles des salariés en insertion (conjoint, enfants, parents...) sont également éligibles à l'aide complémentaire de l'ANCV si elles partent avec le salarié en insertion bénéficiaire dans le cadre du projet de vacances soumis.

Sont exclus du bénéfice de cet appel à projet ANCV les personnels administratifs, les chargés d'insertion et autres intervenants auprès des salariés en insertion.

A titre exceptionnel, l'ANCV pourra toutefois soutenir une partie des coûts de séjour du personnel des SIAE s'ils accompagnent des salariés en insertion dans le cadre de séjours collectifs.

## 7. Pour quels projets de vacances ?

---

Les projets doivent présenter les caractéristiques suivantes :

- Projets individuels ou collectifs, encadrés ou non,
- Projets de vacances d'une durée d'au moins une nuitée hors du domicile principal pour des raisons d'agrément, et d'une durée maximale de quatorze nuitées,
- Projets dont le coût est plafonné à 110 €/jour/personne, montant déplafonné si le demandeur justifie d'une situation de handicap,
- Projets qui intègrent un autofinancement découlant de la mise en place du Chèque-Vacances et comprenant ainsi :
  - o Une part d'épargne du salarié demandeur, et/ou
  - o Une part d'abondement de la SIAE employeur ou de son CE / CSE.
- Projets ne cumulant pas le bénéfice de plusieurs aides émanant directement ou indirectement des programmes d'action sociale de l'ANCV.

## 8. Montant et modalités de l'aide

---

L'ANCV, après instruction des projets, peut attribuer, en complément des Chèques-vacances acquis par l'employeur/le CE au sein des SIAE, une aide financière complémentaire, sous forme de Chèques-Vacances dont le montant est plafonné à :

- 350 € par salarié en insertion,
- 150 € par personne pour le conjoint et enfant de plus de 15 ans,
- 50 € par enfant de moins de 16 ans.

L'aide octroyée ne peut dépasser 60 % du coût total du séjour.

Chaque bénéficiaire ne peut prétendre à plus d'une aide par an de la part de l'ANCV, quel que soit le programme d'action sociale sollicité.

## 9. Comment solliciter une aide ?

---

1

**Condition préalable :** Signer une convention Chèques-Vacances avec l'ANCV pour constituer un budget socle bénéficiant aux salariés en insertion (épargne ou contribution des travailleurs + abondement employeur).

*Les demandes émanant de SIAE non-signataires d'une convention Chèques-Vacances ne sont pas éligibles à cette aide complémentaire.*

2

**Formaliser votre / vos demande(s) d'aide complémentaire**

- **le Cerfa** n° 12156\*05 à l'exception de la partie 6, relative à la présentation du / des projet(s) soumis (**un Cerfa par SIAE demandeuse - cf Annexe**),
- **le formulaire de demande d'aide complémentaire (une demande par projet individuel ou collectif) :**

*Seules les demandes intégralement renseignées seront étudiées par l'ANCV. Les demandes incomplètes seront retournées aux demandeurs.*

3

**L'instruction des demandes par l'ANCV**

Les projets sont examinés au fur et à mesure de leur dépôt par la commission d'attribution des aides de l'ANCV qui se réunit mensuellement.

Après avis favorable des instances de l'ANCV :

- une lettre de notification sera adressée à chaque SIAE concernée, ou à son CE,
- une convention de partenariat sera adressée au demandeur pour retour dûment signée,
- l'ANCV créditera la SIAE par virement à hauteur du montant de l'aide attribuée.

*En cas de non-consommation des crédits alloués pour l'année civile, l'ANCV se réserve le droit de rappeler les fonds non utilisés.*

4

**Vacances des salariés en insertion**

Conserver les factures justifiant des principaux postes de dépenses réalisés durant le séjour.

5

**A l'issue de chaque projet**

Renseigner **le formulaire de bilan avant le 31 décembre 2020** et répondre au **questionnaire d'évaluation**, qui sera adressé ultérieurement.

**Pour plus informations sur cet appel à projet, un contact vous est dédié.  
Vous pouvez contacter :**

**Mme Marie-Placide BORA**

**Tél : 01.34.29.53.04**

**Mail : mpbora@ancv.fr**



**Aide au départ en vacances des salariés en IAE  
Formulaire de demande d'aide**

**Pour formaliser votre demande d'aide auprès de l'ANCV dans le cadre de  
cette expérimentation :**

- **Renseignez autant d'exemplaires du présent formulaire que de projets individuels ou collectifs que vous souhaitez présenter,**
- **Renseignez le Cerfa n° 12156\*05 à l'exception de la partie 6, « Projet – objet de la demande »**  
Un Cerfa requis par SIAE demandeuse, quel que soit le nombre de projets que vous présentez  
[https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa\\_12156.do](https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_12156.do)
- **Adressez l'ensemble des documents (Un Cerfa par SIAE demandeuse + autant de formulaires de demande d'aide que de projets présentés) :**
  - **Soit par voie postale à**  
ANCV  
Direction des politiques sociales / Service Développement  
A l'attention de Mme Marie-Placide BORA  
36, Bd Henri Bergson  
95 200 Sarcelles
  - **Soit par courriel : [mpbora@ancv.fr](mailto:mpbora@ancv.fr)**

## I- La SIAE porteuse du projet :

Nom de la structure : .....

Adresse de la structure : .....

Code Postal : \_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

Ville : .....

Tél : \_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

Fax : \_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

Adresse électronique : .....@.....

Numéro Siret : I\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

Type de structure :	Statut :
<input type="checkbox"/> Atelier et chantier d'insertion (ACI)	
<input type="checkbox"/> Association intermédiaire (AI)	
<input type="checkbox"/> Entreprise d'insertion (EI)	<input type="checkbox"/> association
<input type="checkbox"/> Entreprise de travail temporaire d'insertion (ETTI)	<input type="checkbox"/> collectivité : .....
<input type="checkbox"/> Groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ)	<input type="checkbox"/> société commerciale : .....
<input type="checkbox"/> Régie de quartier (RQ)	<input type="checkbox"/> autre : .....
<input type="checkbox"/> Entreprise à but d'emploi (EBE)	
<input type="checkbox"/> Entreprise adaptée (EA)	

### Modalités de mise en place du Chèque-Vacances :

Convention n° .....

Participation du salarié :

sous forme d'épargne (durée ..... mois et montant épargné ..... €)

sous forme de contribution ponctuelle (montant ..... €)

Participation de l'employeur / du CE / CSE : modalités et montants

.....  
.....  
.....

### Interlocuteur référent au sein de la structure porteuse de projets :

M.  Mme

Nom : ..... Prénom : .....

Fonction : .....

salarié  bénévole au sein de la structure

Tél : ..... Fax : .....

Adresse électronique : .....@.....

Numéro de convention Chèques-Vacances ANCV : .....

### Le dispositif Chèques-Vacances est géré par :

L'employeur  Le CE / le CSE

## II- Présentation du projet

***A dupliquer et à compléter autant que nécessaire : un formulaire par projet individuel ou collectif.***

**Le projet est-il :**

- Individuel (le salarié en insertion part en vacances seul ou avec sa famille)
- Collectif (le salarié en insertion part avec d'autres salariés en insertion, avec ou sans leur famille).

### II.1- La préparation du projet

**Le référent social accompagnant le / la salariée dans la préparation du projet vacances est :**

- Un salarié de la structure
- Un bénévole

**S'il s'agit d'un salarié de la structure, indiquer sa fonction :**

- ASS
- CESF
- Chargé d'insertion
- animateur
- Educateur
- Responsable de structure
- Autre : .....

**Les 3 objectifs visés prioritairement par ce projet de vacances (1 pour le plus prioritaire, 3 pour le moins prioritaire) :**

- Accès aux vacances
- Équilibre / bien-être / découverte
- Renforcement des liens sociaux
- Renforcement des liens familiaux
- Renforcement de savoir-faire
- Valorisation / estime de soi
- Répit
- Santé
- Autre : .....

**Modalités de préparation pour ce projet :**

- Individuelle
- Collective
- Les deux

**Nombre de séances (individuelles et / ou collectives) de préparation du séjour animées par le porteur du projet :**

..... séances

### II.2- Les participants

..... salarié(e)s en insertion

..... conjoints / parents / enfants de salarié(e)s en insertion

Et

..... accompagnateurs.

Salarié en insertion (initiales)	Genre (m / f)	Age	Type de contrat + durée si contrat temporaire	Date du premier contrat d'insertion (si le contrat actuel n'est pas le premier)	Date du dernier départ en vacances du salarié en insertion (année)	Le salarié en insertion avait-il déjà bénéficié d'aide aux vacances ? (oui / non)	Si oui, d'où provenait cette/ces aide(s) ? (Caf, MSA, commune, CE / CSE, ...)	Nombre de partants conjoint / parents du salarié en insertion	Nombre de partants âgés de moins de 16 ans à charge ou à charge du conjoint	Nombre de partants âgés de plus de 15 ans à charge ou à charge du conjoint	Date du dernier départ en vacances en famille (année)	Revenus mensuels du foyer (€)	Types d'aides et allocations du foyer (RSA, prime d'activité, AAH, chômage, ...)
<i>Exemple JD</i>	<i>m</i>	<i>37</i>	<i>CDI</i>	<i>Oct 2018</i>	<i>2009</i>	<i>non</i>	<i>/</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	<i>/</i>	<i>2 100</i>	<i>Allocs fam Prime d'activité</i>

Caractérisation des participants (hors accompagnateurs) au projet (Cf exemple) / une ligne par salarié IAE et ses ayants droit si besoin





